

Monsieur J. Deherme  
Directeur de la Coopération et Idées.

Avec prière d'insérer dans le journal.

Considérant que la coopération ne peut produire  
ses effets qu'à la condition que les coopérateurs aient  
un but commun

que la Société "la Coopération des Idées" a été fondée  
en vue de l'éducation populaire et que cette éducation a  
pour but principal l'émancipation théologique des individus  
but que poursuivent ou reste la plupart des conférenciers,  
que les conférences de M<sup>r</sup> l'abbé Denis sont forcément  
inspirées des idées théologiques que d'autres conférenciers  
combattent; qu'il y a de ce fait contradiction, ce qui  
peut provoquer la confusion des idées, confusion dont  
nous souffrons ailleurs et qu'il est mauvais d'entretenir  
chez nous.

Que le clergé catholique a à sa disposition près de 40.000  
églises subventionnées par l'Etat, les départements, ou  
les communes, où nous ne sommes pas admis à la contra-  
diction et où, sous la protection des lois, il expose ses idées  
et attaque les institutions républicaines tout en profitant des  
largesses du gouvernement.

Que chacun doit être traité d'après les principes qu'il prétend  
imposer aux autres (tout au moins pour en faire sentir les incon-  
venients) et qu'être tolérant envers la religion catholique,  
c'est faire marche de dupes;

Que, quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir sur le  
rôle de la religion catholique dans le passé, il est impossible de  
ne pas constater qu'elle est actuellement, par suite de sa décadence  
morale, un élément de désordre, ainsi que l'ont prouvé les  
récents événements politiques et la conduite du clergé catholique  
en ce moment encore.

Les membres soussignés de la Coopération des  
Idées protestent contre les conférences de M<sup>r</sup> l'abbé  
Denis et prient M<sup>r</sup> Deherme d'inviter ce prêtre  
à ne pas continuer ses conférences inutiles et  
surtout nuisibles.

R. Pergot, Rumpen, J. Durand

82